

Avoir les bons réflexes dans sa maison :

Prévenir les incendies

(cheminée, poêle à bois...)

Un insert ou un foyer mal installé ou mal entretenu peut avoir de graves conséquences : la destruction complète de votre habitation et par conséquent l'obligation de tout racheter en urgence mais également la mise en danger de votre famille.

■ Pourquoi le risque est-il très important ?

- Parce que les températures relevées lors des utilisations d'appareils de chauffage (insert, foyer fermé, poêle...) peuvent atteindre 600°C alors qu'une cheminée classique (foyer ouvert) ne chauffe qu'à 150°C. Ces appareils nécessitent donc des mesures de protections supplémentaires notamment le respect des règles d'écart du feu,...
- Parce qu'un insert mal installé ou un conduit mal ramoné sont les principales causes de sinistres.
- Parce qu'un feu dans une cheminée classique peut projeter des braises sur le tapis et déclencher immédiatement un incendie.
- Parce qu'une circulation d'air trop faible autour de l'appareil entraînera automatiquement une surchauffe.
- Parce qu'un système de ventilation mal adapté augmente considérablement le risque d'asphyxie ou d'explosion.

■ Les conseils pratiques Aviva

L'installation

<p>Vous pensez installer une cheminée avec insert ou foyer fermé (pour l'agrément ou le chauffage) ?</p>	<p>Votre installation est déjà en place mais vous ne savez pas dans quelles conditions celle-ci a été réalisée ?</p>
<p>L'installation va être réalisée par un professionnel, ce qui est vivement conseillé : Elle doit être faite dans les règles techniques rappelées dans la notice du fabricant OBLIGATOIREMENT JOINTE A L'APPAREIL. Conservez la facture de l'installateur !</p>	<p style="text-align: center;">↓</p> <p>N'hésitez pas à faire contrôler vos installations par un professionnel !</p>
<p>Les règles à respecter impérativement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Achetez un matériel adapté, garanti par la Norme NF (D35 376). • Respectez la norme DTU (Document Technique Unifié) n° 24.2.2 • Le conduit : <ul style="list-style-type: none"> - respecter l'écart au feu (16 cm), - le conduit doit être vertical ou ne doit pas comporter plus de 2 coudes de plus de 45°, - il doit être isolé thermiquement afin de ne pas transmettre une chaleur supérieure à 50°C, - il doit être visible sur tout son parcours (trappe, grille dans la hotte,...). • La cheminée : <ul style="list-style-type: none"> - votre cheminée est adossée à un mur ? Veillez à ce qu'il soit dégagé de tout matériau sensible à la chaleur. La température de ses parois ne doit pas excéder 50°C, - vous avez une poutre de cheminée ? Elle doit être protégée sur sa face interne par un matériau incombustible (béton isolant, par exemple). • La hotte : <ul style="list-style-type: none"> - elle doit être habillée en matériaux incombustibles et pourvue de grilles de décompression. • La prise d'amenée d'air frais : <ul style="list-style-type: none"> - cet apport d'air supplémentaire est essentiel pour un bon tirage, - elle doit être située soit à l'extérieur soit dans un local ventilé, - elle doit être protégée par une grille. • Le soubassement : <ul style="list-style-type: none"> - il doit être conçu de façon à résister au poids et à la chaleur du foyer. • A l'extérieur de votre habitation : <ul style="list-style-type: none"> - vérifiez que la souche (partie extérieure hors comble ou hors terrasse du conduit) dépasse d'au moins 40 cm le faitage du toit. 	

FICHE PRÉVENTION



“ A SAVOIR

1 français sur 3 sera victime d'un incendie au moins une fois dans sa vie. ”



- *Eloignez du foyer et des conduits, tous les matériaux sensibles à la chaleur, tels que le mobilier, les rideaux, les tapis, les poutres, les câbles électriques...*
- *Ne mettez ni tableau, ni bibelot sur la hotte.*





N'oubliez pas qu'une installation non conforme peut déclencher un incendie.

Le risque incendie (cheminée, poêle à bois...)

■ L'entretien de votre installation

- Faites procéder à un ramonage complet au moins 1 fois par an, 2 fois minimum pour les inserts ou les foyers fermés :
 - une fois pendant la période de chauffe, au cours de l'hiver,
 - une fois en fin de saison.
- La prestation comprend le contrôle de l'aspect physique du conduit de fumée et du conduit de raccordement.
- Utilisez des produits détergents sans abrasifs ; ils endommageraient les vitres céramiques en les privant de leur fonction contre les chocs thermiques.

Le ramonage est réalisé par un professionnel :	Vous effectuez personnellement cette intervention :
	
Demandez votre certificat de ramonage et/ou la facture de ramonage. En cas de sinistre, ce justificatif sera demandé.	<ul style="list-style-type: none">- Réalisez un ramonage mécanique direct sur la paroi intérieure du conduit et de haut en bas.- Choisissez un matériel conforme. Une brosse "hérissson" inadaptée risque de faire des dégâts non visibles à l'œil nu et qui pourraient déclencher un incendie (perforation du conduit).- Gardez les justificatifs d'achat du matériel. En cas de sinistre, ceux-ci seront demandés.



L'utilisation de produits chimiques d'assistance au ramonage ne remplace en rien le caractère obligatoire du ramonage mécanique ; les bûches de ramonage viennent en complément d'un ramonage mécanique et doivent être utilisées entre 2 ramonages complets.

■ Les précautions à prendre

- Ne procédez pas à des chargements excessifs en bois.
- Ne faites pas fonctionner l'appareil en laissant la porte du cendrier ou la porte de chargement ouverte.
- Ne stockez pas de bois dans le bûcher éventuellement aménagé dans le socle de cheminée.
- Videz régulièrement le cendrier.

FOCUS

Les combustibles

Attention certains sont à proscrire :

- Pas de déchets ménagers ou détritux divers.
- Pas de bois de récupération tels que les planches, le bois de menuiserie, les palettes, car la combustion de matériaux traités dégagent des gaz inflammables.
- Pas de bois verts ni de résineux (sapins, épicéas) : ils dégagent des fumées, encrassent le conduit et favorisent donc le risque d'incendie mais également le risque d'intoxication et d'asphyxie.
- Dans un foyer ouvert, pas de bois "explosifs" comme les résineux, le châtaignier ou l'acacia qui envoient des projectiles de braises. Si vous êtes contraint d'utiliser ce type de bois, soyez dans ce cas très vigilant et n'oubliez pas le pare-feu !